

Motion 1370

invitant le Conseil d'Etat à réunir les divers services publics liés à l'environnement dans l'ancienne usine Kugler sise avenue de la Jonction (Maison Verte)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le refus d'entrer en matière de la Commission des travaux sur le projet de loi 8179 en date du 2 mai 2000 ;
- qu'une étude complète a d'ores et déjà été réalisée pour installer dans l'usine Kugler une administration publique ;
- qu'aucun accord n'a été possible jusqu'ici pour déterminer quelle administration publique devrait y être installée ;
- qu'au vu de la configuration des lieux, il paraît difficile d'installer autre chose que des bureaux ;
- qu'en raison du dépôt des TPG et des nuisances qu'il engendre, il est hors de question d'y construire des logements ;
- qu'il s'agit d'un lieu idéal et propice pour regrouper des services qui traitent de la protection de l'environnement (confluent de deux fleuves, etc.) ;

invite le Conseil d'Etat

à proposer un aménagement de la pointe de la Jonction,

- en libérant la zone de verdure légalisée des anciens dépôts des TPG et en recherchant un autre site pour les reloger,
- en avisant de ne pas tenir compte du maintien du bâtiment de l'usine Kugler,
- en respectant pour l'instant les nouveaux dépôts des TPG et en invitant le département à trouver des solutions à long terme pour leur déplacement,
- en proposant un projet cohérent pour le triangle rue des Deux-Ponts – rue des Falaises,
- en prévoyant l'extension de l'EMS du quai des Arénières,
- en étudiant la possibilité de privilégier l'implantation dans ce secteur de logements et de locaux de l'administration cantonale,
- en dotant ce site d'une ou plusieurs constructions emblématiques qui en relèvent la qualité,
- en apportant un soin particulier à l'aménagement des berges du Rhône et de l'Arve.